

Le baptême : pré-requis et bénédictions

Owen D. Olbricht

Plusieurs vérités entourant le baptême sont parfois présentées de manière à faire croire que le baptême a plusieurs objectifs. Or, tel n'est pas le cas. Pour comprendre ceci, nous n'avons qu'à organiser les vérités en question dans quatre catégories.

A. *Pré-requis* : des actions, des attitudes et des ressources nécessaires avant le baptême.

B. *Bénédictions recherchées* : le désir du baptisé de recevoir le pardon de ses péchés et de se mettre en règle avec Dieu.

C. *Changement de vie* : le résultat constaté chez celui qui obéit de cœur.

D. *Bénédictions accessibles au sauvé* : tout bienfait ou privilège dans la vie chrétienne qui résulte du pardon des péchés et d'une nouvelle communion avec Dieu.

À présent, regardons ces catégories de plus près.

A. Pré-requis

1. Entendre et comprendre l'histoire de Jésus et ce qu'il exige (Ac 18.8).
2. Croire en Jésus comme le Seigneur et Sauveur révélé dans les Évangiles (Mc 16.16).
3. Se repentir, par une détermination à se détourner du péché pour servir Jésus (Ac 2.38).
4. Confesser sa foi en Jésus comme Seigneur (Rm 10.10).
5. Quantité d'eau suffisante (Jn 3.23) pour un ensevelissement et une résurrection (Rm 6.4 ; Col 2.12).

B. Bénédictions recherchées

1. Salut (Mc 16.16 ; 1 P 3.21).
2. Pardon, purification des péchés (Ac 2.38 ; 22.16 ; Col 2.12-13).
3. Entrée dans le corps de Christ (1 Co 12.13).
4. Entrée en Christ (Rm 6.3).
5. Entrée dans la mort du Christ (Rm 6.3).

C. Changement de vie

1. Mort au péché comme résultat d'avoir participé à la mort de Jésus dans le baptême (Rm 6.1-4 ; Col 3.3).
2. Nouveauté de vie (Rm 6.4).
3. Ressemblance à la nouvelle vie de Jésus (Rm 6.5).
4. Vieille nature crucifiée (Rm 6.5).
5. Passions charnelles mises à mort (Rm 6.6).
6. Fin de servitude au péché (Rm 6.6, 18).
7. Libéré du pouvoir du péché (Rm 6.7, 17-18).
8. Esclave de la justice (Rm 6.18).
9. Revêtu de Jésus (Ga 3.27).
10. Circoncision spirituelle, dépouillement du vieil homme (Col 2.11-13).
11. Rendu à la vie spirituellement (Col 2.13).
12. Né de nouveau (Jn 3.3-5).
13. Vie cachée avec Christ en Dieu (Col 3.3).
14. Uni à tous ceux qui sont en Christ (Ga 3.28).

D. Bénédictions accessibles

1. Joie (Ac 8.39).
2. Don du Saint-Esprit (Ac 2.38 ; 5.32 ; Ga 4.6).
3. Espérance (1 P 1.3-4).
4. Communion avec Dieu (Jn 14.21).
5. Communion avec d'autres chrétiens (Ac 2.42, 47).
6. Occasions de grandir en Christ (Ep 4.15).
7. Toute bénédiction spirituelle disponible pour le chrétien (Ep 1.3).
8. Présence continue de Dieu (Hé 13.5).
9. Bonne conscience (1 P 3.21).

Avant d'être baptisés, nous devons satisfaire à tous les pré-requis du baptême (tout ce qui est présenté dans la liste "A"). Croire en Jésus, c'est avoir confiance dans le sang du Seigneur ressuscité. Se repentir, c'est se décider à se détourner d'une vie passée afin de donner sa vie à Christ. Confesser sa foi en Jésus comme le Christ, le Fils de Dieu, c'est reconnaître qu'il est Seigneur, capable de délivrer le coupable de ses péchés¹.

Avant d'avoir satisfait à ces conditions, une personne ne peut recevoir le baptême, ni physiquement ni spirituellement, et sa vie ne sera pas changée.

Les bénédictions recherchées dans le baptême (liste "B") se résument dans le pardon et l'entrée dans une nouvelle relation avec Dieu et avec d'autres chrétiens. Lorsqu'on est baptisé, on doit comprendre qu'on est en train de se mettre en règle avec Dieu. Sans cela, on ne peut croire au sang de Jésus, victime expiatoire qui purifie les péchés (Rm 3.25).

Jésus enseigna ce même principe lorsqu'il dit : "Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé" (Mc 16.16). L'Évangile annonce que "Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures ; il a été enseveli, il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures" (1 Co 15.3-4). Dans le grec, un seul article avec deux verbes (croira, sera baptisé) indique les deux actions en même temps. Ainsi, nous voyons que le baptisé doit croire l'Évangile — annonce de la mort de Jésus pour nos péchés — au moment de son baptême.

Nous devons également comprendre la nouvelle vie qui découle du baptême (liste "C"). Un baptême sans engagement spirituel ne conduit pas à la nouveauté de vie. Tout ce qui est décrit

¹ En Romains 10.9, les mots "confesses" et "crois" sont au subjonctif de l'aoriste dans le grec, ce qui indique une action conditionnelle réalisée une seule fois. Elle n'est pas continue. Paul n'écrivait pas au sujet de la confession faite auprès d'autres personnes après la conversion, mais de celle faite au moment du baptême. S'il s'agissait d'une confession continue, Paul aurait utilisé un verbe au temps présent. Les chrétiens doivent confesser Jésus quotidiennement, mais cette confession ne les sauve pas.

dans cette liste peut se résumer dans cette seule idée : lorsqu'on est baptisé, on laisse derrière soi une ancienne vie, afin d'être pardonné et d'entamer une nouvelle existence consacrée à Jésus.

Il se peut que nous ne connaissions jamais toutes les bénédictions accessibles aux sauvés. Des bienfaits innombrables se révèlent lorsqu'on se met en règle avec Dieu, lorsqu'on entre dans la nouvelle vie soumise au Christ. Certains de ces bienfaits (liste "D") deviennent évidents au fur et à mesure que l'on avance dans la vie chrétienne.

On peut comparer le baptême à un mariage. Pour se marier, on doit connaître la loi sur le mariage dans le pays où l'on vit. Certains bienfaits du mariage peuvent être compris dès le début, mais tout comprendre n'est pas nécessaire. L'on en découvrira toujours d'autres, même des années après la cérémonie.

Pour le baptême, c'est la même chose. Il faut croire et comprendre ce qui est nécessaire pour recevoir le pardon des péchés. On peut désirer le baptême parce qu'on a compris quelques-unes des bénédictions des sauvés ; mais il n'est pas nécessaire de saisir tous ses bienfaits avant d'être baptisé (voir article intitulé : "Connaissance, croyance et volonté dans le baptême", dans ce numéro).

En Actes 2.38, le mot grec *eis* (dans) est traduit par "pour". En Actes 19.5, le même mot est traduit par "à" ("au nom de Jésus"). Quand on est baptisé "pour" le pardon des péchés, il faut savoir ce qu'est ce pardon. De même, il faut comprendre le nom auquel on est baptisé. Si quelqu'un croit qu'il est baptisé au nom d'un autre que Jésus, son baptême n'est pas valable, car "il n'y a sous le ciel aucun autre nom donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés" (Ac 4.12). Tout comme le mot *eis* indique que l'on comprend et que l'on accepte le nom auquel on est baptisé, il suggère également une compréhension du pardon en vue duquel on est baptisé. Un baptême pour une raison autre que le pardon serait aussi inacceptable qu'un baptême au nom d'un autre que le Christ. ◆